

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie
de Franche-Comté

**Décision n° 16632 GEND/RGFC/BP/CHANC du 16 juin 2011 portant attribution,
en 2011, de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel**

NOR : IOCJ1124329S

Le commandant de la région de gendarmerie de Franche-Comté,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1^{er}

Le personnel de la gendarmerie de la réserve opérationnelle cité ci-dessous percevra, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2010, une prime de résultats exceptionnels d'un montant de 500,00 € (cinq cents euros).

Arbez-Gindre Fabien	Nigend : 266 191	Numéro de livret de solde : 9 542 091
---------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juin 2011.

Le général de brigade,
commandant la région de gendarmerie de Franche-Comté,
A. COROIR